

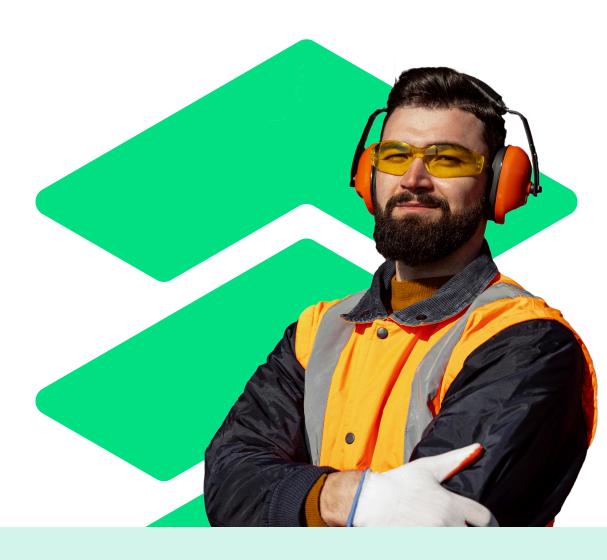
www.sp-forma.com

i Programme de formation

Espaces confinés

Travailler en espaces confinés - Tous domaines d'activité

Prérequis, publics, contenus, modalités et informations complémentaires de la formation



Au Programme...

(\) 7 heures

Solution Formation théorique

- Mécanisme de l'accident
- Risques et dangers des espaces confinés
- Le travail en espaces confinés
 - Les signes de danger
 - Les étapes préalables que constituent le mode opératoire
 - o Le rôle du personnel en vigilance, la communication et les procédures d'alerte et de secours

! Formation pratique

- Mises en situation sur ouvrages sécurisés
 - o Préparation de l'intervention
 - o Sécurisation de la zone de travail
 - Équipement
 - Ventilation
 - o Détection préalable
 - o Intervention avec différents scénarios d'incidents et d'alertes
 - o Maîtrise du harnais avec trépied

Objectifs

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement.
- Utiliser les moyens et codes de communication. Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des intervenants.
- Appliquer avec maîtrise les procédures d'alerte, de secours et d'évacuation.

Public

Salariés amenés à travailler dans des espaces confinés de l'agriculture, de l'industrie ou du BTP ou amenés à être en vigilance extérieure pour un collègue

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

Exposés et mises en situation pratique en mode normal et en mode dégradé.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Site sécurisé réel ou plateforme pédagogique, EPC et EPI nécessaires à l'intervention en espace confiné.

Moyens humains

Formateur CATEC® certifié par l'INRS en tant que formateur ou détenteur des compétences équivalentes.

Modalités d'évaluation

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques donne la délivrance d'une attestation de compétences. Le renouvellement est recommandé tous les 3 ans.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.



Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au 05 67 16 69 14 ou à contact@sp-forma.com

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrons également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – <u>ATOUT CAP</u>, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de cette habilitation est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

